



CANADA

Débats du Sénat

2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 146 • NUMÉRO 82

L'ÉCOLE MAURICE-LAVALLÉE

Déclaration de

l'honorable Claudette Tardif

Le lundi 14 décembre 2009

LE SÉNAT

Le lundi 14 décembre 2009

L'ÉCOLE MAURICE-LAVALLÉE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, il me fait un grand plaisir de prendre la parole pour souligner le 25^e anniversaire de l'école Maurice-Lavallée, à Edmonton, la première école francophone qui a été financée par des fonds publics.

Au cours de ses dix premières années d'existence, l'école Maurice-Lavallée était gérée par Edmonton Catholic Schools. En 1994, elle est devenue l'une des cinq premières écoles gérées par une autorité francophone, soit le Conseil scolaire Centre-Nord.

Je suis fier aujourd'hui de constater que l'école Maurice-Lavallée se distingue en Alberta par sa réputation d'excellence dans tous les domaines. Toutefois, pour en arriver à cette notoriété et à l'obtention de la gestion de l'école par les parents francophones, le combat a été long et difficile.

Honorables sénateurs, je suis extrêmement fier d'avoir participé activement, il y a 25 ans, aux négociations visant à reconnaître le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, à une répercussion de l'application de l'article 23 de la Charte des droits et libertés sur les droits en matière d'éducation des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cet article a joué un rôle décisif dans la prise de contrôle de la gestion scolaire par les francophones. Je tiens également à reconnaître le rôle fondamental qu'a joué le sénateur Jean-Robert Gauthier dans l'avancement de ce dossier.

Il a fallu plusieurs années de négociations intenses pour que les parents francophones obtiennent une première école francophone albertaine et, par la suite, la gestion de leurs écoles. Avant

l'enchâssement de la Charte des droits dans la Constitution, en 1982, il n'existait aucune école francophone financée par des fonds publics en Alberta. J'ai moi-même siégé au premier comité de parents qui s'est battu pour mettre sur pied de l'école Maurice-Lavallée. Il a fallu recourir à de multiples démarches pour réussir à convaincre la province, le conseil scolaire et l'ensemble des autorités de changer la mentalité et la culture organisationnelle à l'égard des droits scolaires des francophones. La Charte a légitimé les revendications des parents auprès du gouvernement provincial, des conseils scolaires et des autorités locales. Il a fallu qu'un groupe de parents déterminés se présente devant les tribunaux — et même jusqu'à la Cour suprême du Canada — pour faire valoir les droits qui leur étaient reconnus par la Charte.

Je rends hommage à toutes ces personnes qui se sont mobilisées et qui ont travaillé sans relâche, avec acharnement et avec passion, au cours de toutes ces années, à édifier les bases et la structure de l'éducation en français en Alberta.

Aujourd'hui, il existe plus de 30 écoles francophones en Alberta et cinq conseils scolaires qui desservent plus de 5 000 élèves. Je peux vous prédire que ces nombres iront en s'accroissant compte tenu de la forte immigration de francophones en Alberta, qui exigent l'instruction en français pour leurs enfants.

À l'occasion du 25^e anniversaire de l'école Maurice-Lavallée, permettez-moi de souligner la contribution inestimable de cet établissement à notre collectivité et de saluer la détermination à toute épreuve de tous les parents francophones.

Bravo et longue vie à l'école Maurice-Lavallée!
